L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
JEUDI MATIN, 21 FEVRIER.

FEUILLETON.

LE BARON DE TRENCK,

PAR MM. OCTAVE FERE ET D. SAINT-YVES

PREMIÈRE PARTIE.

LE FAVORI.

VII—Suite.

La sœur du roi passa elle-même l'écharpe sur son épaule, et prit plaisir à en ramener le nœud sur son côté.

—Je vous crée mon chevalier, dit-elle.

Il répondit:

—De cette heure, madame, disposez de moi. Ma vie ne m'appartient plus; elle est à vous.

—Et je l'accepte....... riposta vivement la princesse, gagnée par cet enthousiasme.

Elle se pencha peu à peu vers lui, attirée par l'influence magnétique, écarta de ses deux mains les cheveux qui couvraient son front, se pencha encore un peu, tout à fait, et y imprima un baiser.

Ce fut l'étincelle qui allume l'incendie.

Frédéric, hors de lui, oubliant toute prudence, saisit la main de la princesse et la couvrit à son tour de baisers passionnés.

Elle en éprouva un spasme qui fit frémir tous ses membres. Une pâleur subite envahit son visage. Se sentant défaillir sous cet excès de sensibilité, et cherchant vainement à détacher ses mains de ces lèvres ardentes, qui faisaient courir la fièvre dans ses veines:

—De Kleist!........ de Kleist! s'écria-t-elle avec terreur.

A cet appel précipité, la confidente, dont les lèvres, ombrées d'un fin duvet, dessinaient dans son sommeil un malicieux sourire, parut sortir d'un assoupissement profond.

—Eh quoi! murmura-t-elle d'un ton de comédie très bien réussi, je dormais.... je rêvais.... Votre Altesse n'a-t-elle pas prononcé mon nom?

—Oui, mon excellente amie, il est tard.... Ton prisonnier attend que tu lui rendes la liberté.

Un profond soupir, un regard plein de tendres reproches protestèrent contre cet arrêt; mais il fallut s'y soumettre.

VIII.

L'ABBAYE DE QUEDLINBOURG.

Il est plus facile d'imaginer que de peindre l'enthousiasme, le rayonnement qui faisaient cortége à Frédéric, au sortir de cette entrevue, dont les préliminaires pourtant avaient été marqués de certains signes capables d'alarmer un esprit plus accessible aux pressentiments.

Il était à l'abri de ces faiblesses.

La rencontre de Jackmsky, le refrain mystérieux de la plage, le glas de la cloche du château, chimères effacées sans laisser de trace!

Si quelque conseillé atrabilaire lui eût dit:

"Prends garde, enfant! Te voilà le favori de ton roi; les honneurs, la fortune, les plaisirs viennent d'eux-mêmes au devant de toi; tu possèdes le cœur d'une princesse illustre qui préfère ton amour à une couronne, tu n'as plus de souhait à former.

"Prends garde! Faveur, élévation, tendresse, tout cela n'est que mensonge, illusion!...

"Plus tu seras élevé, plus ta chute sera profonde; plus ton rêve aura été brillant, plus ton réveil sera terrible!

"Pauvre enfant inexpérimenté, mieux eût valu pour toi ne jamais franchir le seuil de ce palais!.... Combien tu regretteras un jour l'amitié tranquille de Léo et ta royauté universitaire de Kœnigsberg."

A la voix importune qui lui eût tenu ce langage, Frédéric eût répondu:

—Craintes pusillanimes! augures menteurs! Mon ciel est pur, mon horizon immense, aucun signe funeste n'oserait s'y montrer, mon étoile ne me trahira pas.

L'avenir nous apprendra quel eût été le sage. Et puis, en vérité, pour un amoureux de dix-neuf ans qui sort de son premier rendez-vous, il s'agit bien de sagesse! Le monde peut crouler autour de lui, qu'importe! si son amour survit. L'univers, le présent, l'avenir, c'est sa passion. Il est aimé, il défie l'adversité.

La princesse n'avait pas laissé échapper cet aveu suprême; mais à défaut de ses lèvres, ses yeux, sa voix parlaient pour elle. Le doute n'était plus permis au galant cornette.

Amélie n'essayait même pas de résister à un entraînement dont elle envisageait les charmes sans vouloir songer à ses dangers. Tout l'y portait: l'indignation, le dépit de ce qu'elle appelait la trahison de sa sœur, — le regret peut-être d'avoir, par un refus volontaire, servi de jouet à une intrigue et renoncé à une condition royale.

Puis encore, l'apparition de ce bel officier, s'offrant tout à coup à elle avec le prestige d'un héros de roman. Enfin, le besoin de prendre une revanche, ou plutot un dédommagement, sentiment si naturel et si puissant dans le cœur d'une femme.

S'il lui fallait un prétexte pour justifier, pour excuser à ses propres yeux la hardiesse d'une telle résolution, elle remontait alors à l'aventure de la Sprée, et ne manquait pas d'y trouver l'origine d'une passion mystérieuse et irrésistible, qui, à son insu, dominant son existence, l'avait détournée du mirage d'un trône.

Elle aimait donc Frédéric très réellement, tout à la fois pour lui même et pour le sacrifice qu'elle avait fait du prince royal de Suède.

Si notre jeune ami se fiait à sa bonne étoile, il y était vraiment autorisé par la réussite complète de ses désirs. Non-seulement sa première entrevue avec la sœur du roi n'amena aucun soupçon, aucun accident fâcheux, mais cet heureux résultat encouragea la princesse, et les deux amants se revirent plusieurs fois pendant la présence de la cour à Berlin.

Si le mot d'amour n'avait pas été prononcé tout d'abord, l'équivoque entretenue par la réserve et la pudeur d'une part, par le respect de l'autre, ne pouvait se prolonger longtemps. La présence même de la belle et obligeante de Kleist n'offrait pas un obstacle suffisant à l'explosion d'un sentiment qui, grâce au langage de leurs yeux, au frémissement de leurs mains, quand elles se rencontraient, n'était plus un secret pour l'un ni pour l'autre. Avant de s'expliquer, ils n'avaient plus rien à s'apprendre.

Amélie, heureuse et glorieuse de l'empire absolu qu'elle exerçait sur ce cœur ardent, n'usait de son pouvoir que pour imposer un frein à ses transports.

Elle voulait bien être adorée, mais elle exigeait que le culte qui lui était rendu restât immaculé, comme celui de la divinité. Ses principes religieux, cause première de son éloignement pour le mariage de Suède, la protégeaient contre sa propre faiblesse.

Les feux qui dévoraient Frédéric ne pouvaient couver si sourdement qu'il n'en jaillit quelques étincelles au dehors, mais la dame d'honneur ne dormait pas toujours dans le fauteuil de la grande gouvernante, et son intervention était alors réclamée par la princesse, à bout de force et de résolution.

Cela s'appelle jouer au feu.

Mme de Kleist, espiègle et compatissante, était seule dans ce secret. C'était elle qui continuait de recevoir le jeune cornette au bas du petit escalier, et qui lui servait d'escorte lorsqu'il se retirait.

Quelque précautions que prît Frédéric pour échapper à l'attention des gardiens du château, il était impossible pourtant de tromper complètement leur surveillance. Mais la pensée d'incriminer la sœur de leur souverain ne fût venue à aucun d'eux, les malins propos s'arrêtaient à la jolie dame d'honneur, dont la réputation à la cour n'avait pas d'ailleurs été constamment à l'abri de la médisance.

Si des allusions à ces caquets arrivaient jusqu'à elle, elle laissait dire, ne cherchant pas à se sauvegarder, soit par dévouement à sa maîtresse, soit par insouciance de ce qui la touchait personnellement.

Les bruits circulèrent d'abord discrètement, restreints au cercle des deux reines et des princesses. Ils ne soulevaient jusque-là aucun scandale trop vif, et n'étaient pas de nature à provoquer une dangereuse enquête.

Mais peu à peu ce secret d'un petit nombre devint le secret de tous les courtisans, gens curieux et malins. On ne s'y crut pas obligé à tant de réserve. L'intrigue supposée entre la dame d'honneur et le favori du roi acquit bientôt assez de notoriété pour que lord Hintford et le comte de Bernes se crussent obligés d'inviter leur protégé à plus de circonspection.

Le conseil était sage. Trenck en tint compte non pas dans l'intérêt de Mme de Kleist, comme ses protecteurs le supposèrent, mais dans celui de la princesse, qui pouvait à tout instant devenir victime du hasard ou de la trahison.

Un seul homme à la cour semblait ne pas être dupe de l'erreur commune. Mais quoique suspect, à juste titre, d'égoïsme et de méchanceté, il professait pour Trenck une affection qui, désintéressée ou non, le rendait discret.

Faut-il nommer le baron de Pœllnitz?

Soit que le jeune officier lui parût un personnage à ménager, parce qu'il était fort avant dans les bonnes grâces du roi, et par suite à portée de lui rendre des services de pétition et d'argent; soit qu'il jugeât superflu d'apporter son profit son contingent à un scandale qui éclaterait infailliblement sans lui, un jour ou l'autre, il ne laissait rien voir de ce qui se passait en lui.

Mais en homme qui prétend tirer avantage même de son silence, il ne manquait pas de prendre acte auprès de Trenck de sa discrétion insistée, par un sourire plein de révélations malignes, ou par des allusions détournées à la scène de reconnaissance, qui avait été pour un œil tel que le sien un trait de lumière.

Quoi qu'il en soit, une fois l'éveil ainsi donné, la présence de la cour à Berlin devenait un danger incessant pour nos amoureux, incapables de prendre une résolution dont leur passion eût souffert. Par bonheur, les fêtes eurent une fin, la princesse Ulrique partit pour la Suède avec l'ambassade du comte de Sparr, et le roi, qui n'attendait que ce départ pour rentrer dans sa résidence de prédilection, regagna Postdam avec toute sa maison militaire.

Si l'éloignement de la cour offrait des avantages incontestables en ce qu'il mettait nos amoureux hors des regards des indiscrets et des malveillants, il avait aussi ses inconvénients. Leurs rendez-vous devenaient plus difficiles, et la surveillance exercée par le roi à Potsdam sur son entourage était autrement rigoureuse qu'à Berlin.

Au milieu de ces perplexités, Amélie et sa confidente se préoccupaient uniquement du soin et des moyens d'amener quelques nouvelles entrevues à trois, et faute de mieux elles passaient une partie de leur temps à consulter le sort, pour fixer leurs irrésolutions. Lorsque les cartes se montraient favorables, un avis discret de Mme de Kleist invitait Trenck à tout braver pour accourir.

Ils jouaient littéralement tous les trois leur existence sur un dé.

Le message reçu et dévoré, le jeune baron ne songeait plus qu'à s'y conformer. Aussitôt que tout le monde reposait à Potsdam, seul, sous un déguisement, et en grand désespoir de son domestique, il s'échappait, montait à cheval et brûlait les six lieues qui séparaient cette ville de Berlin.

Tout cela pour un entretien rapide et furtif, quelquefois dans le boudoir de la princesse, mais plus souvent, surtout au retour de la belle saison, à travers du balcon, dans les environs duquel, sous les murs du jardin, il retrouvait son cheval attaché à l'écart.

Il repartait à bride abattue, et au petit jour, rentré à Potsdam, il assistait aux manœuvres commandées pour le capitaine Jackmsky.

Il était difficile, si grande que fût l'adresse de Frédéric, si robuste que nous le connaissions contre la fatigue, qu'une existence agitée par de telles péripéties ne laissât pas surprendre certaines modifications dans ses allures à un argus de la force du capitaine, patient dans ses couvées comme une mouche de la dissimulation.

Abusé, comme tout l'entourage du roi, par les propos relatifs à Mme de Kleist, il était loin de soupçonner la vérité. Seulement, on eût dit qu'il cherchait à faire naître l'occasion de prendre Trenck en faute, et que, dans ce but, il l'accablait des rigueurs d'un service rude et fatigant, ayant toujours soin de se retrancher derrière les ordres de Sa Majesté.

Ces merveilleuses, ces persécutions déguisées tournaient à l'avantage de notre héros!

Soutenu par son amour pour Amélie, les symptômes de son changement de vie ne tournaient en rien à son service. Il ne donnait aucune prise à la malveillance déguisée de son supérieur. Il remplissait ses devoirs avec un ponctualité irréprochable. Si bien, que le roi, [illegible]

excellent appréciateur des efforts tentés pour le satisfaire, lui accordait de fréquens témoignages de son approbation.

C'était un cheval, c'était une partie de son équipement, c'était parfois une gratification pécuniaire. Au lieu de s'affaiblir, sa faveur prenait de jour en jour de nouvelles proportions.

Plusieurs mois s'écoulèrent dans ces doubles extrêmes d'une détente captieuse et de la chaude propos qui suivait le cavalier galant en croupe lorsqu'il se rendait nuitamment à Berlin.

Il avait eu le temps d'oublier l'avertissement mystérieux ou fortuit qu'il avait reçu sur les bords de la Sprée, le jour de son premier rendez-vous, car cet avertissement où il avait reconnu le refrain commun à Léo et aux mariniers, ne s'était pas renouvelé.

Mais plus d'une fois, en entrant dans Berlin à travers l'ombre, il lui avait semblé qu'on le suivait et qu'on observait de loin ses démarches. Dans ces circonstances, il recourait à l'expédient qui lui avait réussi avec le capitaine, il n'arrivait chez la princesse qu'après mille détours.

Du reste, cette espèce d'inquisition anonyme, qui, peut-être, n'existait que dans son imagination, n'ayant jamais amené aucun résultat fâcheux, il avait fini par ne plus s'en inquiéter.

Il en vint même, par suite de plusieurs circonstances singulières, à soupçonner dans ce fait la main d'un ami, d'un protecteur, obéissant peut-être aux ordres prudens d'Amélie ou de sa dame d'honneur, à qui pourtant il n'osait en parler, de peur d'amener en elles un sentiment de défiance nuisible à son amour.

Une certaine nuit, pendant un orage terrible, son cheval, attaché à un arbre, avait rompu ses liens. Lorsqu'il quitta la princesse, il s'aperçut avec effroi qu'il n'était plus à la place où il l'avait laissé. L'arbre s'était brisé sous la violence du vent, peut-être aussi sous les efforts de l'animal épouvanté.

Il se demandait ce qu'il allait devenir, privé du moyen de regagner Postdam, lorsqu'un hennissement parti à une centaine de pas de là, lui rendit la vie.

On avait lié le cheval à un autre arbre avec une longe neuve.

Une autre fois, en sortant du château, il tomba dans une ronde qui se mit à sa poursuite. Elle allait l'atteindre, quand du fond d'un carrefour obscur, un inconnu s'élança, et par une manœuvre habile, attira la ronde sur sa trace en lui faisant perdre celle de Frédéric.

Décidément, l'espion était donc un ami!

De tels services n'étaient pas faits pour laisser insensible le cœur de notre héros. Il chercha plus d'une fois à surprendre ce protecteur, ce gardien dévoué, mais celui-ci mettait plus de soin encore à se dérober à sa poursuite. Force lui fut de borner son bon vouloir à des aspirations stériles de reconnaissance.

Il restait sans doute encore à Frédéric des vœux à former auprès de la princesse, combattue elle-même entre sa pudeur de jeune fille et la vivacité de sa passion. Mais les assurances charmantes de cette tendresse étaient faites pour modérer son impatience, car il était dans l'âge où l'amour offre d'autres satisfactions que celles des sens. Il aimait Amélie avec son cœur surtout, et, sous ce rapport, il devait se trouver pleinement heureux de sa réciprocité.

Ses affaires en étaient là, c'est-à-dire qu'on pouvait le considérer comme le sujet le plus fortuné de la monarchie prussienne, lorsqu'au mois de septembre de cette année 1744, la guerre vint tout à coup à se rallumer avec l'Autriche.

Ainsi que le roi en avait fait la condition à Voltaire, représentant du cabinet de Versailles, la France, malgré sa position précaire sur le Rhin, n'avait pas hésité à déclarer la guerre à la Grande Bretagne, et fidèle à sa promesse, Frédéric II, qui ne cherchait peut-être qu'un prétexte d'intervention, s'était décidé à entrer en Bohême, dans le but supposé d'appuyer les droits de Charles VII, empereur d'Allemagne, dépossédé par l'Autriche.

(A continuer.)

Grand Bal Paré et Masqué

DE LA COMPAGNIE DES ECHELLES DU PELICAN No 1.

"Jeunes Gens du Deuxième District."

DANS LA SALLE DE L'OPERA,

LE MARDI, 26 FEVRIER 1867.

—Directeurs—

Membres honoraires:

G T Beauregard	Harry T Hays	John T Monroe
James Longstreet	J O Nixon	Gustavus Devron
S B Buckner	Ben. S. Story	Crawf. Williams
J P Hood	A H Holbrook	Jn. P Dillingham
Ric'd Taylor	Arthur Gastinel	Charles Bienvenu
Braxton Bragg	W C Wilson	Wm Doughty
John Pemberton	J O Gaillard	James Wymer
Thos P. May	Thos. Steel	E J Forstall
A Saucier	Chs Curien	S H Snowden
W S Pike	Hy. Castarede	Adol. Duquesnay
Paul De Feeuter	Thos Salter	M Gernon
Arthur Poincy	Adolphe Meilleur	Gabriel Prats
A Hardell	A L Tissot	J L Barjac
Edmond Gauché	J. C. Meyer	

—Comité d'invitations—

"Membres exempts

Tancrède Allenet	J G Robinson	Wm E Fitzgerald
H W Montgomery	Geo. Emile Stone	A T McClure
J H Wingfield	L Dezelos	F. Davergea
S P Duncan	M Gordon Jr	J E Bailey
A A Lipscomb	Wm B Tunis	Chs Geisler
W F Hodgkins Jr	Ferd. Guéringer	Paul W Collens
J C Ferriday	Jos A Mahe	Geo. S Mandeville
E. Villarrubia	Adol. Demarest	Leon Bertoli
E Wiemann	E Lienthal	P Wirtz
P McIntyre	Chas Moore Jr	S M Wilkins

—Comité de réception—

"Les membres actifs de la Compagnie"

—Commissaires de salle—

Wm E Fitzgerald	T Allenet	Ferd. Gueringer
Geo. E Stone	V M Martin	A T McClure
Frank Rawle	L J Jourdan	Jules Roux
	Hugh W Montgomery.	

☞ Billets de messieurs $3

On peut se procurer des billets d'invitation pour les dames en s'adressant à M. T. Allenet, rue du Canal No 70; Geo. E. Stone, rue Marais, No 175; Wm E. Fitzgerald rue Carondelet No 21; à F. Guéringer coin Julie et Camp; à L. Dezelos, coin Royale et St-Philippe au général Harry T. Hays, bureau du shérif.

Des propositions cachetées pour la buvette, le restaurant et le vestiaire, seront reçues jusqu'au 25 février 1867, chez M. T. Allenet, rue du Canal, No 70.

20 janv—1m. D. Mar Jon.

Théâtre St-Charles.

MARDI GRAS. MARDI GRAS.

LE GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ

Qui a rendu le Théatre si célèbre, aura lieu Mardi soir, 5 Mars 1867. 12fev

Grand Bal Paré et Masqué,

Donné par la Société des Frères Unis, MARDI-GRAS, 5 MARS 1867, Au Masonic Hall.

DIRECTEURS:

L. Leonhard,	P. H. Havey,	F. W. Scherer,
John Peltier,	W. C. Kinsella,	A'd. Seymour,
John Adams,	John Lapier,	N. Garrity,
Chas. Carrigee,	D. Leonhard,	J. Girart,
John Knerr,	H. Miester,	Chs Guenger,
John Brady,	P. Briar,	J. Daby,
Geo. Williams,	Jas. Siebert,	J. Nighhart,
H. Billhartz,	H. Billeflie,	J. Sanders,
Peter Simon,	Geo. Bene,	Chas. Maul,
	Chas. Bouyer,	Jacob Stevens.

Prix du billet, $4.00—On peut avoir des billets d'invitations pour dames en s'adressant aux membres de la Société, aux Directeurs, à W. C. Kinsella (au bureau du Dr. Bell) rue Mandeville, No 52; D. Leonhard, au coin des rues Clouet et Casacalvo; Theo. Reuther, au coin des rues Grands-Hommes et Pologne; H. Miester, au coin des rues Amour et Espagne.

Les demandes de billets d'invitation pour dames doivent être accompagnées des noms et résidences.—Toutes les invitations devront être approuvées par les Directeurs.—Aucune invitation ne sera émise le jour du bal.

Les propositions pour la buvette, le restaurant et le vestiaire seront reçues par D. Leonhard, au coin des rues Clouet et Casacalvo, jusqu'au 25 février, à midi.

19 fev—15f

Mardi Gras. Mardi Gras.

Grand Bal Paré et Masqué,

DE SOCIÉTÉ.

Dans la belle salle neuve du coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse.

MARDI SOIR, 5 MARS 1867

[MARDI GRAS.]

Directeurs:

Louis A. Adam,	Thos Toquino,	C. H Stecker,
A. Leete,	Aristide Baudier,	A. D. Bernoudy,
E. F. De Bretton,	W. J. Behan,	P. F. Legendre,
Chs S. Boarman,	A. Lefevre,	A. Pons.

Les Messieurs qui désirent souscrire à ce bal, sont priés de s'adresser au secrétaire, au bureau de la salle de bal.

Les demandes de billets d'invitation pour dames doivent être remises au secrétaire et accompagnées des noms et des résidences.

Les directeurs se réuniront tous les lundis soir, à 8 heures, au bureau de la salle de bal.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation approuvé par les directeurs.

Toutes les personnes masquées devront se démasquer devant le comité avant d'entrer dans la salle de bal.

Les billets de souscripteurs et les invitations pour dames ne pourront, dans aucun cas, être transférés.

Il ne sera émis aucune invitation pour dames après la dernière réunion des directeurs, laquelle aura lieu le soir qui précédera le bal.

Des propositions cachetées pour la buvette, le restaurant et le vestiaire, adressées au secrétaire, seront reçues jusqu'au jeudi, 28 février 1867. 13 fév

Second
Grand Bal Paré et Masqué,

POUR ETRE DONNÉ PAR LA

Société de Bienfaisance

DES JEUNES GENS.

DANS LA SALLE DE L'OPERA,

MARDI, 5 de Mars 1867 – Mardi Gras.

DIRECTEURS:

J. Dubalen,	P. Torré Jr,	T. Dunn,
G. Keller,	A. Martin,	I. Bori,
J. A. Hess,	E. Lambert,	G. A. Dorn,
A. Ferpare,	A. Mayer,	A. E. Jauquet,
F. Schumacher,	C. Krauss,	M. C. Falk,
A. Ivry,	D. Hebert,	L. Droll,
L. A. Richards,	J. J. Barbarat,	E. N. Richards,
A. Sambola,	W. Reiss,	A. Remerth,
G. H. Braughn,	E. Raveu,	Wm Lewis,
L. Stehm,	W. Scott,	F. Martin,
J. Clerc,	W. Remerth,	Sept. Toca,

Prix du Billet........ $3 00.

Les messieurs qui désireraient obtenir des billets d'invitation de dames pourront en obtenir en s'adressant à l'un des directeurs, ou à A. Martin, 145 rue de la Vieille-Levée, J. Clerc, 189 rue Ste-Marie, 4me District, F. Schumacher, enc. Clouet et Grands-Hommes.

Aucune dame ne sera admise sans invitation du bureau des Directeurs.

Toute demande pour obtenir des invitations de dames doit spécifier les noms et les adresses.

Après le lundi 4 mars, on ne délivrera aucune invitation de dame.

Des propositions seront reçues jusqu'au 25 février, pour louer la buvette et le restaurant.

On peut obtenir des billets de cavaliers en s'adressant à l'un des Directeurs. 8 fév—au 5 mars

Un Grand Bal paré et Travesti

SERA DONNÉ PAR LA

Société Alsacienne et Lorraine

De Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

A LA SALLE DE LA COMPAGNIE ALLEMANDE,

encoignure Bienville et Passage de la Bourse,

SAMEDI, 9 MARS 1867.

Directeurs:

J. Lorber,	C. Duvic,	L. Senentz,
A. F. Schneider,	Vinc. Cassagil,	John Gunche,
Ch. Kreit,	J. Rameizia,	Dom. Paris,
Jos. Newman,	L. Gruber,	Geo. Marix,
A. Schreiner,	Ch. Franta,	Geo. Scheerobel,
X. Deprola,	Dom. Bomes,	Ch. Vogner,
Ant. Thiery,	P. Davis,	Jacob Schindler,
George Districh,	A. Burckman,	L. Fraguel.
	Mar. Amen.	

Commissaires:

A. Rambola,	C. Mounier,	J. B. Gebre,
C. Albert,	J. P. Cellin,	Ed. Ehrhardt,
	Louis Koch,	Alf. Cornwel.

Comité d'invitations et d'organisation:

X. Dèprola,	A. F. Schneider,	C. Duvic,
L. Gruber,	B. Mounier,	J. B. Gossler.

PRIX DU BILLET $3 00

Les demandes d'invitations pour Dames doivent être faites au comité qui se réunit tous les mardis et vendredis de 7 à 9 heures du soir chez M. A. Burckman, No 81 rue Bienville.

Applications cachetées pour Buvette, Restaurant et Vestiaire seront reçues jusqu'au 28, chez le Secrétaire, No 117 rue Royale.

On peut se procurer des billets chez les Directeurs. 16fev—au 9 m

---

THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA.............................DIRECTEUR.

Jeudi, 21 Février 1867.

L'HONNEUR DE LA MAISON,

Drame en 5 actes de MM. Battu et Desvignes.

On commencera à 7 heures.

RISTORI

Dans le rôle d'ELIZABETH, reine d'Angleterre.

DIRECTEUR........................... J. GRAU.

THEATRE DE L'OPERA. Locataire, P. ALHAIZA. Représentations les LUNDIS, MERCREDIS, VENDREDIS, SAMEDIS.

Vendredi 22 et Samedi 23 février 1867.

Mme ADELAIDE RISTORI

Dans son grand rôle d'ELIZABETH, REINE D'ANGLETERRE.

Dimanche prochain Mme Ristori paraitra au théatre des Variétés dans son grand rôle de MARIE STUART.

Le bureau de location est ouvert tous les jours, au Théatre de l'Opéra; chez Grunewald, rue du Canal, No 129; chez Lazarus, rue St Charles, No 25.

On ouvrira à 6 1/2. Représentation à 7 3/4.

21 fév—au 23

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.

J. KITTRIDGE.................................Trésorier.

LUNDI, 18 février 1867.

Spectacle TOUS LES SOIRS, et, le SAMEDI, à midi.

Seconde semaine de l'engagement de

HARRY MACARTHY

Auteur et Artiste du Sud.

TADDY O'RAURE,

Or LOVE AND POLITICS,

Vaudeville de MACARTHY.

La nouvelle Romance du même auteur et dont un des couplets est rendu ainsi en prose française:

"Nous sommes encore des frères qui avons fièrement déployé le Bonnie Blue Flag dont l'unique étoile a été célébrée dans le monde entier."

Cette romance donnera lieu à un grand tableau allégorique et à un chœur ou figureront les Dames de la Compagnie.

Grande représentation pour les dames et les enfants, SAMEDI à midi.

18 fev—1p

Théâtre National.

Coin Baronne et Perdido.

G. OSTERMANN...............................Directeur.

OPÉRA ITALIEN.

Dernières Représentations

JEUDI, le 21 Février,

Première fois

RIGOLETTO.

VENDREDI, 22, NORMA.

Samedi—dernière représentation.

On commencera à 7 heures 3/4. 21 fev

Théâtre St-Charles.

Propriétaires.....BEN DE BAR & E. EDDY

Jeudi soir, 21 février,

HEIR AT LAW, comédie. M. John E. Owens remplira le rôle de "Dr. Pangloss". Il jouera également celui de "Solon Shingle."

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

E. W. Schaffer................................Directeur.

LE SPECTACLE le plus attrayant de la saison, La REINE ENORME pesant 702 livres.

JOHN BATTERSBY, le squelette vivant; le Professeur Greiner, le souffleur de verre de Bohême et ses trois machines à verre, à vapeur fonctionnant constamment.

LA GRANDE MENAGERIE AMBULANTE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, de kangaroos, de gorrilles, de singes, de lions du Mexique, de cochons du Japon, de la merveilleuse famille heureuse, LA BELLE LOUISE, la fameuse reine de lions, qui entre dans la cage et y étonne tout le monde; LA GRANDE EXPOSITION D'OISEAUX DE L'AUSTRALIE, de LUCARD, et PLUS DE DIX MILLE CURIOSITÉS, dont l'énumération serait trop longue.

De nouvelles curiosités arrivent journellement.

Entrée, 50 cents.- Enfants, 25 cents.

P. S.—Ne vous trompez pas d'endroit—en face de l'Hôtel St-Charles. 3oct—6m

INAUGURATION

De la Nouvelle Salle d'Orléans,

Rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon.

Grand Bal Paré et Masqué,

DONNÉ

Par le Comité ci-dessous mentionné,

LE 5 MARS 1867.

"MARDI GRAS."

Directeurs.

S Lafinston,	John Petit,	E Hacker,
J B Valdes,	Michel Georges	E Paggio
Casimir Muzanne	L E Marchand,	M B Dubuisson,
C Lhote	V Demoruelle	C Crampon
E Richard	E A Bourdier	C Curien
I Vizard	A Gastinel	A Lacoize
E C Abadie	E Kelly	F A Weysham
S Jouet	M F Fougini	J H Wilkins

Commissaires.

A Caron	Edgard Delery	Emile Chopin
Victor Petit	Emile Cirieu	F Pini
	F Perry	

Prix du Billet pour un Cavalier, $3.

On peut se procurer des Billets au contrôle ou chez l'un des Directeurs.

Aucune dame ne sera admise sans une invitation du bureau des Directeurs.

Toute demande pour obtenir des invitations de dames doit spécifier les noms et les adresses.

Après le lundi 4 mars, on ne délivrera aucune invitation de dames.

Nota.—Après ce Bal l'administration offre sa salle, sans aucune rétribution, pour un Bal et une Foire de Dames, destinés au profit de l'Hôpital du Sud. 21fev

---

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les MARDIS à 5 heures P. M. et les SAMEDIS à 10 heures A. M.

Pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les endroits sur la côte. Le bateau Alamo [illegible] Aucoin, capitaine F. Charlet, commis, partira [illegible] le fret et aux passagers pour la côte, [illegible] s'adresser à bord ou à W. M. SURLS, 3 Nile Levée.

V. Palmant, agent d'annonces. 21fev—1m

Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche

Jours de départ, LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.—Le steamer PIONEER, capitaine M. Charlet, W. (O. Clark, commis), partira les jours indiqués ci-dessus pour Thibodaux, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires. Le fret destiné aux localités au-dessous du Pont, sera l'objet d'une attention toute particulière. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à W. M. SURLS, 8 Nile-Levée.

A. MEYNIER Jr., 21, St-Louis.

4fev—1m V. Palmant, agent d'annonces

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANS-ATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE ORLEANS à	Prix. 1re Classe	Entrepont.	Fret.
St-Thomas	$70 00 or	$40 00 or	$17 50 or
Havane	80 00	50 00	18 00
Porto Rico	100 00	70 00	18 00
Hayti	100 00	70 00	25 00
Santiago de Cuba	145 00	72 50	25 00
Jamaique	140 00	72 50	27 50
Guadeloupe	140 00	70 00	25 00
Martinique	140 00	70 00	25 00
Ste Lucie	145 00	72 50	25 00
St Vincent	150 00	75 00	27 50
La Grenade	150 00	75 00	27 50
La Trinidad	160 00	80 00	30 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25
	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55	165 75	107 27
Guayaquil	299 62	230 64	138 31
Payta	276 00	235 31	138 05
Lambayeque	295 73	267 20	147 31
Huanchaco	295 73	267 20	147 51
Casma	298 78	271 99	149 89
Huacho	304 49	270 72	187 24
San Jose	295 73	287 20	147 81
Pomental	295 73	267 20	147 81
Callao	318 72	290 92	159 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	333 51	180 65
Islay	373 54	345 74	187 73
Arica	384 55	357 20	192 49
Arica	391 35	357 20	192 49
Pisagua	398 18	371 01	198 59
Mejillones	398 18	371 01	198 59
Iquique	398 18	371 01	198 59
Tocopilla	408 65	340 80	204 32
Cobija	408 65	340 80	204 32
Chanaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bayo	422 89	395 08	211 44
Huasco	422 85	395 08	211 42
Coquimbo	427 59	399 81	213 79
Valparaiso	441 78	414 02	220 89
San Francisco	245 87	231 59	121 10
Acapulco (Manzillo)	242 95	194 97	104 97
Punta Arenas	207 00	180 80	107 50
Realejo (Corinto)	233 20	205 25	133 20
La Union	238 50	211 50	138 50
La Libertad	243 75	216 75	143 75
Acajutla	249 00	222 00	149 00
au Jose	254 25	227 25	151 25

Passage dans une cabine du pont avant et arrière $4 pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint-Nazaire $200 or et Passage dans une cabine du pont avant............ 210

Passage d'entrepont...................................... 120

Un supplément de $25 or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines intérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas ou une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuite ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 % sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 14 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,

10 janv—1 an t. l. 2 1. 127 rue de la Commune

Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides Batiments de cette Ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord

SAINT LAURENT	capt. Bocandé	Samedi 23 fev.
PEREIRE	Duchesne	Samedi 9 mars.
VILLE de PARIS	Surmont	Samedi 23 mars.
EUROPE	Lemarie	Samedi 6 avril

Prix du Passage en or, à partir du 1er janv. 1867.

Première classe $160. Seconde classe $100, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Soins médicaux gratuits.

☞ Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New-York en s'adressant au soussigné.

Pour passage s'adresser à

VICTOR PERRILLIAT,

21déc 127 rue de la Commune.

POUR NEW-YORK.

Ligne de steamers Cromwell,—New York et Nlle-Orléans.

Départ, DIMANCHE, 24 février, à 7 heures du matin

Le steamer favori et fin marcheur,

GENERAL GRANT,

Commandant: Gr. W. Couch

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Deuxième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage de 1ère classe.........................$60.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Brême.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

17fev—1 41, rue Carondelet.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2000 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2200 "	Berry, "
MISSISSIPPI	2200 "	Sumner, "
MERRIMACK	2200 "	Vansice, "
HAVANA	1600 "	Whitman, "
MONTEREY	1600 "	Edwards, "
MARIPOSA	1600 "	Quick, "
MATANZAS	1600 "	
MISSOURI	1600 "	Hudson

Le vapeur

MERRIMACK,

Van Sice, commandant,

Partira SAMEDI, le 23 février 1867, à 8 h. A. M. du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson et sera suivi par le vapeur

MONTEREY,

Edwards, commandant.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CREEVY, NICKERSON & CO. agents,

33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

C. K. GARRISON, président,

18 sept No 5, Bowling Green, New-York.

Pour Bordeaux.

La barque française de première classe, HAPPY, capitaine Etcheverry, tirant seulement 13 1/2 pieds d'eau.

Pour fret, s'adresser à

W. P. BUDDENDORFF & Co,

175, rue de la Commune.

Pour passage, s'adresser à bord au poteau 28, Deuxième District. 28 janv

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1867.

La société qui existait entre les soussignés a été dissoute, d'un commun accord, le 21 janvier 1867.

L'un ou l'autre des associés signera le nom de la société pour la liquidation seulement.

J. C. DENIS,

JNO F. LEWIS.

J. O. DENIS continue les affaires de commission et de factorage en général, au No 39 de la rue de l'Union. 30 janv—1m

Corde d'emballage, faite à la machine!

La Manufacture de la Louisiane travaille maintenant sous notre direction. Nous faisons de la toile d'emballage de la meilleure qualité de forme habituelle et en demi rouleaux, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs. Les acheteurs sont invités à venir examiner notre stock et s'assurer de nos prix.

JOHN GILMORE & CO.,

Les ordres sont reçus et exécutés par

M. S. BRADY,

2 déc—3m Rue de l'Union, No 12.

Banque des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1867.

AVIS est par le présent donné qu'à la requête de plusieurs Actionnaires, une assemblée générale des Actionnaires aura lieu à la maison de banque, No 8, Commercial Place, le Jeudi, 28 février 1867, à midi, afin de prendre en considération les affaires de l'institution, et délibérer sur ce qu'elle aura à faire à l'avenir.

THOMAS ALLEN CLARKE,

25 janv—au 28 fév Président.

PHARMACIE.

Le Dr. M. ESCOUBAS a l'honneur d'annoncer au public et à sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir une pharmacie, rue Poydras No. 287, près du Nouveau Marché. Il remplira les prescriptions médicales; il fera le détail, remplira les commandes pour la campagne et donnera des consultations gratuites de midi à deux heures. Il s'occupera spécialement du traitement des maladies syphilitiques.

12 fév – 3 m.

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

166.........RUE STE-ANNE........166.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoise et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des étoffes, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Les billards seront ... le retard les ordres qu'il recevra pour la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Boite 1716,

28 avril—6m Bureau de Poste de la Nll Orléans

B. ANTOGNINI,

Fabricant de Billards.

15..............RUE CONTI..............15

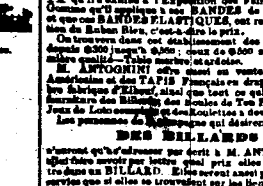

L'HONNEUR d'annoncer à ses clients et au public qu'il a exhibé à l'Exposition des Fair Grounds la Gomme qu'il applique à ses BANDES de BILLARDS et que ces BANDES ELASTIQUES, ont reçu la distinction du Ruban Bleu, c'est-à-dire le prix.

On trouvera dans cet établissement des BILLARDS depuis $300 jusqu'à $350; ceux de $500 sont de la première qualité—Table marbre et ardoise.

M. ANTOGNINI offre aussi en vente des TAPIS Américains et des TAPIS Français en drap de la célèbre fabrique d'Elbeuf, ainsi que tout ce qui concerne la fourniture des Billards, des boules de Ten Pin Alley, des Jeux de Loto complets et des Roulettes à double cylindre.

Les personnes de la campagne qui désireraient acheter DES BILLARDS n'auront qu'à s'adresser par écrit à M. ANTOGNINI et elles seront servies par lettre quel prix elles voudront mettre dans un BILLARD. Elles seront aussi promptement servies que si elles se trouvaient sur les lieux.

M. ANTOGNINI, ayant une machine à vapeur complète, se charge de scier les Tables soit en marbre soit en ardoise pour en faire des Billards de petit modèle.

Les personnes qui voudraient échanger de vieux Billards contre de neufs, trouveront à traiter avec M. ANTOGNINI à des conditions avantageuses.

M. Antognini, ayant une manufacture de billards à New York, peut fournir tout ce qui se rattache à son industrie, de la meilleure qualité possible, et à aussi bas prix que les manufacturiers du Nord et de l'Ouest.

Aussi—Un fort lot de BOIS DE GAYAC à vendre.

16 déc—6m

Paquebot régulier de la Rivière Rouge.

Le bateau à vapeur ALABAMA (à roues sur les côtés), d'un faible tirant d'eau, capitaine H. L. Lee, partira JEUDI 21 février, à 5 heures du soir, pour Shreveport, Grand Bayou, et tous les ports intermédiaires. Ce bateau dessert les débarcadères de Normand, de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN F. DOUGLAS, 104 rue de la Commune.

LINNOTT & ADAMS, 25 Commercial Place.

P. S.—L'ALABAMA prendra du fret pour Jefferson et les points au-dessus du Rapt, avec le privilège de reembarquer à Shreveport. 31 janv—1m

DEPART: Tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir — Pour Opelousas — Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, VICTORY, Capt. O. Hinckley (M. Kenison, commis), partira pour Opelousas, Washington, Fort Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 53 Vieille Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'Annonces, 13 Front street.

☞ Le VICTORY a des pilotes de la côte et prendra des passagers aux taux des packets. 28 jan—1m

Paquebot journalier de la malle des Etats-Unis, reliant au Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et de l'Opelousas et de l'Ouest.

A partir de cette date, le bateau à vapeur ANNA E, capitaine E. B. Trinidad, commis Van B. Vinson, partira de Brashear tous les jours, y compris le dimanche, à l'arrivée du train des chars de la Nouvelle-Orléans, touchant régulièrement à Pattersonville, Centreville, Franklin, et la Nouvelle-Ibérie. A son retour il quittera la Nouvelle-Ibérie tous les jours, à 1 heure A. M. et arrivera à Brashear à temps pour le départ des chars à 1 heure de l'après-midi.

Agents—PRICE, HINE & TUPPER,

26 rue Carondelet.

2 janv—2m.tl ROBERT HARE, 55, rue Carondelet

POUR LA COTE—Au-dessus de ville—Bateau de la Malle des Etats-Unis—Deux fois par semaine—Pour Pointe à la Hache, Buras, la station de la Quarantaine et tous les ports intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur Cottie, à roues sur les côtés, capitaine Wm. Bassett, part tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il commencera le service mardi prochain, 1er janvier 1867 et reviendra à la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS et tous les SAMEDIS. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à N. Bayless, au bureau, rue Bienville No 24. 29 ju—1m

Pour la Baie St-Louis et Passe Christiane,

Le tug à vapeur AMERICA partira de l'extrémité du chemin de fer du Pontchartrain, au Lac LUNDI 18 du courant, JEUDI 21 du courant et SAMEDI 23 du courant, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin.

Il partira de la Passe Christiane, pour la Nouvelle-Orléans MERCREDI, VENDREDI et LUNDI matin.

C. M. SORIA, agent,

17—6 Rue Carondelet, No 10.

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. B. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.

Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,

A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

CELLOS & GWARTNEY, rue Front, No 13.

Un commis se tiendra au débarcadère, au pied de la rue de la Commune, tous les mercredis matins, afin de recevoir le fret pour le bateau "Gen'l. Quitman."

16 fev—1 an

Pour la Rivière Tchefuncté.

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE, tous les jours, (les dimanches exceptés) et pour Covington les lundis, jeudis et vendredis, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du chemin de fer Pontchartrain; les samedis, à 3 heures de l'après-midi.

Le bateau à vapeur

ELLA MAY,

de la malle des Etats-Unis et à basse pression.

Il sera de retour le lundi, à temps pour le convoi de 9 heures et demie de la ville. Les voyages et départs ci-dessus indiqués auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

LOUIS FRIGERIO Jr.

15 fév—1 m rue de Chartres No 28.

POUR LE VERMILLION.—Le bateau à vapeur T. J. EMERY, capitaine A. D. Whitmore, partira après l'arrivée des chars à passagers à Brashear City, tous les dimanches, prenant du fret pour Abbeville, Pont Perry, Sébastopol, Royville, Vermillionville, Grand Coteau, Carencro et tous les points intermédiaires du Bayou Vermillion. Pour les détails s'adresser à

A. MEYNIER Jr. Agent,

14 fév—1m 21, rue St. Louis.

Départ: Tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin et les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Pour BATON-ROUGE, PLAQUEMINE, DONALDSONVILLE et tous les débarcadères intermédiaires de la côte.—Le beau bateau ALICE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine Jas. H. Ure, commis J. A. Richard et W. D. Andrews, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour revenir à la Nlle Orléans, il quittera Baton-Rouge tous les JEUDIS, à 10 heures du matin, et les DIMANCHES, à 5 heures du soir. Le commerce de la côte sera l'objet d'une attention particulière. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

W. M. SURLS, rue Vieille Levée, No 8;

DONOHUE & WINBURN, rue Tchoupitoulas, No 2;

9 fev -1m V. C. Dentzel. Agent d'annonces.

Compagnie de Paquebots de Bayou-Sara

ARRANGEMENT PERMANENT.

A partir de DIMANCHE, 10 du courant, les bateaux de la Compagnie partiront comme suit:

Wild Wagoner, capitaine W. B. Greathouse, commis Geo. Trosler.

Les Dimanches, à 5 heures du matin,

" Mercredis, à 5 " "

" Vendredis, à 5 " "

Lafourche, capitaine V. B. Surance, commis J. C. Libarc.

Les Mardis à 5 heures du soir,

" Samedis à 10 heures du matin.

Nina Simmes, capitaine S. Hess, commis P. F. Miner.

Les Lundis, à 5 heures du soir,

" Jeudis, à 5 "

Le SIMMS et le LAFOURCHE s'arrêtent, comme auparavant, à tous les débarcadères. Le WAGONER ne prend que le fret pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton-Rouge, Port Hudson, Waterloo et Bayou Sara. Les bateaux ne prendront pas de fret pour les autres débarcadères à moins que le dit fret ne soit suivi d'un paiement.

J. J. BROWN,

Surintendant-Général.

CELLOS & GWARTNEY,

3 fév—1 m RIPLEY & CO., Agents

VENTES JUDICIAIRES.

ALEX. BERGAMINI Jr., vs la Dame M. D. BRIN GIER.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 18,767—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq de mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o—Trois terrains situés en cette paroisse faisant partie de l'ancienne propriété de la Veuve Castanedo, sur le Chemin du Bayou. Les dits terrains sont désignés par les numéros Quarante Cinq, Quarante Six et Quarante-Sept, suivant plan dressé par L. Bringier, ci-devant arpenteur-général, le 2 d'avril 1833 et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, autrefois notaire public en cette ville, par acte en date du 23 mai 1833. Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir. Le numéro Quarante-Cinq mesure cinquante neuf pieds de face à la rue Prieur, quatre-vingt dix-huit pieds deux pouces sur la ligne limitrophe du numéro Quarante-Quatre, quatre-vingt un pieds neuf pouces sur la ligne limitrophe du numéro Quarante Six et soixante et un pieds sur la ligne du fond, limitrophe à la propriété de la Dame Veuve Duchamp. Le numéro Quarante-Six mesure cinquante neuf pieds de face à la rue Prieur, quatre vingt un pieds neuf pouces sur la ligne limitrophe du numéro Quarante Cinq, soixante-cinq pieds quatre pouces sur la ligne limitrophe du numéro Quarante-sept et soixante et un pieds sur la ligne du fond, limitrophe à la propriété de la Veuve Duchamp.

Et le No Quarante sept mesure cinquante neuf pieds de face à la rue Prieur, quarante neuf pieds de face à la rue de l'Esplanade formant l'angle des dites deux dernières rues, soixante cinq pieds quatre pouces sur la ligne limitrophe du No Quarante six et soixante et un pieds sur la ligne du fond limitrophe à la propriété de la dame veuve Duchamp.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

2o—La moitié indivise de douze terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues de l'Esplanade, Johnson, Prieur et Kerlerec. Les dits terrains sont désignés par les Nos Six, Sept, Huit, Neuf, Dix, Onze, Douze, Treize, Quatorze, Quinze, Seize et Dix-sept, d'après un certain plan dressé par C. A. de Armas, ci-devant député arpenteur-général, le 23 décembre 1858 et déposé en l'étude de T. J. Beck, notaire public en cette ville, pour recours. Les dits douze terrains formant la moitié, du côté de la rue Prieur du dit ilot. La dite moitié indivise des dits terrains équivalant par conséquent à un quart de la totalité du dit ilot.

Saisies dans les affaires ci-dessus.

Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 fév—mars 1,8,18,25

SIBLEY GUION & CO vs FERNIE BROS & CO

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans.—No 17,453—En vertu d'un ordre de vente rendu le quinze de février 1867 et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le jeudi, vingt-un (21) de février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

L'intérêt des défendeurs, savoir: Les Trois Huitièmes indivis du navire anglais HERALD, tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississippi, au pied de la rue des Orangers, Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Douze mois de crédit; l'acquéreur fournira son "Bond" avec sécurité bonne et solvable conformément à la loi, et privilège sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication les frais d'annonces, du Shérif et du Greffier, le maldennage et les dépenses, soit quatorze cent cinquante piastres ($1,450 00), ou environ.

HARRY T. HAYS,

16fév—tl) Shérif de la paroisse d'Orléans.

Wilkinson & Rachal vs. Geo. Breubing.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 22,713—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de février 1867 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, vingt et un de février 1867, à 10 heures et demie A. M., à mon entrepot, No 25, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de cigares, une machine à couper le tabac, et un lot d'étagères et de planches &c. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

9 février—12, 15 18 21 Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN HAWKINS vs. LOUIS LAY & als.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,197.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI vingt-un de février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le droit d'occupation jusqu'au 30 de septembre prochain (1867), du rez-de-chaussée de la maison No. 11, rue de l'Union, entre celles St-Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

9 fév—12 15 18 21. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

W. et A. F. TRIST vs. la dame A. BRINGIER.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 15,444—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-cinq de février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1o—Huit billets souscrits par L. A. Bringier en propre ordre et par lui endossés et aussi endossés par M. S. Bringier, agent de la Nouvelle-Orléans le 1er Mai 1856 l'un de la somme de huit mille quatre cent vingt-huit piastres et soixante dix cent et les autres de [illegible]; payables au comptoir de la Banque de Louisiane à la Nouvelle-Orléans; [illegible] dont deux payables par anticipation tant du principal que des intérêts; [illegible] le 1er mars 1856, et sont paraphés Ne Varietur par J. Cuvillier, notaire public en cette ville en date du 5 avril 1856 par P. Cuvillier, notaire; [illegible] Orléans sous la date du 21 d'avril 1856 par P. Cuvillier, notaire public en cette ville. [illegible]

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

12 janv—12 15 18 21 25 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

HENRY RHINE vs A. HABER.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,882—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, seize de mars 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-après—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Baronne, Julie, St-Joseph et Carondelet, désigné par le numéro neuf, suivant plan dressé par A. Hedin, ci-devant arpenteur, déposé en l'étude de Lucien Hermann, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure trente deux pieds six pouces de face à la dite rue Baronne sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds un pouce et un 3/4 ligne, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de William Knight suivant acte au rapport de Lucien Hermann, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 13 mars 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS

12 fév—12 21 fev 1,6,16 mars Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Banque des Citoyens de la Louisiane contre Emile Peyroux—Etat de la Louisiane—Paroisse de St-Bernard—No 518.

En vertu d'un ordre de saisie et de vente que m'a adressé l'honorable Cour du Deuxième District Judiciaire du dit état et pour la paroisse de St-Bernard, portant la date du 10 janvier 1867—

Je vendrai à l'enchère publique, samedi, 2 mars 1867, à 11 heures du matin, sur les lieux, la propriété ci-après décrite—

Un morceau de terre situé dans la paroisse de St-Bernard, dans cet Etat, à environ quatre milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant, au pied français, deux cents pieds de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur de quatre-vingt arpents, bornée, sur la ligne supérieure, par la terre qui appartenait jadis aux MM. Freret Frères et sur la ligne inférieure, par la propriété qui appartenait jadis à MM. Bormeré. Ensemble, les bâtisses qui y sont dessus, les droits, voies et dépendances qui appartiennent au dit morceau de terre. Ensemble, deux cent quatre-vingts actions qui y sont attachées aux termes et conditions suivants:

1o—L'acquéreur devra fournir un billet pour action ($1,500 00) payable le 1er avril 1867, [illegible] Banque des Citoyens de la Louisiane. Pour le reste, comptant.

2o—L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet pour action [illegible] des Citoyens de la Louisiane, à M. Fabre, passé par devant Ad. Boudousquié, notaire public, le 10 octobre 1850, l'acte de substitution d'hypothèque à M. A. Fabre en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé par devant Ad. Boudousquié, notaire public, le 22 mars 1851—et avec l'acte de vente du dit Peyroux, passé par devant [illegible] de la dite affaire.

Paroisse de St-Bernard, 23 janvier 1867.

ANTE. CHALAIRE,

31 janv—fév 7,14,21—mars 2 Shérif.

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,

Médicaments,

Peintures,

Huiles,

Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,

DISTILLATEURS,

PARFUMEURS,

PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

J. A. OELLES.

Architecte et Entrepreneur,

26......RUE CARONDELET......26.

fév—3m

OSCAR BERCIER. WM. DE LA RUE.

OSCAR BERCIER & Co,

Négociants Commissionnaires et Importateurs.

1 janv—3m No 60 rue des Magasins, N. O

ORDRES exécutés ici et dans l'Ouest pour Coton, Tabac, Merrains, Sucre, Farine, Saindoux et tous les produits du pays.

CONSTAMMENT en mains—FARINE, MAIS, PORC, VIANDES FUMEES, BŒUF, JAMBONS fumés au sucre, VIANDES salées, CHANDELLES, SAINDOUX, HUILE de graines, AMIDON, TOILE et CORDE d'emballage, directement des manufacturiers, saleurs, etc.

—Aussi—

Vins de Bordeaux en caisses et autres produits français.

AVANCES SUR CONSIGNATIONS de COTON, Suif, Merrains, etc., à nos amis en Europe, et à New-York et Boston,

CHANGE, à vue et à 60 jours, sur Paris, Bordeaux, etc., en petites sommes, à la convenance des acheteurs. 1er janv—3 m—tlj

WM ARMSTRONG, ci-devant quincaillier à la Nouvelle-Orléans, s'est établi marchand-commissionnaire au No 341, Pine Street, Philadelphie (Penn.) Reçoit des commandes pour tout espèce d'articles de Quincaillerie, Machines, Articles en Fonte, tels que Chaudières, Moulins à Sucre, Fourneaux, Forges, Poêlons, Enclumes, Fers, Pompes, &c, &c, aux prix ordinaires.

Prendra des commandes pour tous autres articles fabriqués dans le Nord.

Agent d'une Fabrique de Fourneaux de terre à dégraisser. 23 janv—3m

---

VENTES JUDICIAIRES

S. B. NEWMAN, Exec. vs COLEMAN BRITTON & WITHERS.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 20,873 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 23 de Mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Trois certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot No 301, compris entre les rues de la Course, des Orangers du Camp, Félicité et du Calliope, et désignés par les numéros dix-huit, dix-neuf et vingt, suivant le plan de du dit ilot, mesurant chacun vingt-huit pieds sept pouces de face à la rue des Orangers, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent onze pieds neuf pouces.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 fév—12 21—1,8,16 mars

JOHN HAWKINS vs LOUIS LAY et als.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No 18,197. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, vingt-huit de février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues de la Douane, Dauphine, Bienville et Bourbon, mesurant trente-sept pieds de face à la rue Bienville, sur cent vingt-neuf pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence en briques à deux étages, ayant quatre chambres, dépendances et appartenances. La maison porte le No 12 de la rue de la Douane. Le tout loué à Madame L. Caprelli, clairvoyante, à raison de $100 par mois.

Cette propriété appartient au défendeur, Louis Lay, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du Sr J. J. Hayes, suivant acte au rapport de Jean Agaisse, notaire public en cette ville, en date du 16 mai 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 janv—29 janv—15,18,21,28 fev

VENTES DE CONSTABLE.

VENTE DE CONSTABLE.

A. HALL contre M et Mme FORRESTER—No 5417.

EN vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Hon. Premier Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique au pied de la rue Julie, le MARDI 26 février 1867, à midi, les effets suivants: [illegible]

Conditions—Comptant sur livraison.

JOHN MASKEW,

16 fév—21, 26 Constable

VENTE DE CONSTABLE.

A. Degalme contre Correen.

COUR DU QUATRIEME Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.—No [illegible]—En vertu d'un ordre en faveur de ce que m'a adressé l'Hon. Augustin Vincent, quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, SAMEDI 2 mars 1867, à midi, en face de mon entrepot, No 6 de la rue Front Levee, entre les rues Champs Elysées et Marigny, une machine à coudre et un lot de meubles dans le dit procès, d'après l'inventaire déposé à mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant sur livraison.

21 fev—26—2 m P. AD. FORTIER, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Jules Himbert contre ses Créanciers et les Créanciers de J. Himbert & Co—No 17,257

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est donné aux créanciers de Jules Himbert et de Jules Himbert & Co, qu'une assemblée des créanciers aura lieu par devant P. E. Laresche, notaire public de cette ville le jeudi 11 avril 1867 à onze heures du matin, à l'effet de prendre en considération la demande du dit pétitionnaire pour un atermoiement. Dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens et les biens de J. Himbert & Co, sont suspendues. M. E. Hunt, avocat est nommé curateur ad hoc pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans 20 février 1867.

Par ordre de la Cour, A. D. BERNOUDY, Député Greffier.

21fév—21 fév—4,14 25 mars—4 Havri

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes que le 21 décembre 1866, est [illegible] dans cette Cour dans un procès [illegible] Adèle Jeune [illegible] de Molyneux Beu, contre son mari [illegible] [illegible] Jugement rendu le 21 décembre 1866. Signé le 9 janvier 1867.

E. T. FERGUSON, Juge.

[illegible]

J. CHALON, Député Greffier

25 janv—6 21 fev

ETAT DE LA LOUISIANE.

Succession de J. K. FLOYE—No 2,776.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner [illegible] le compte présenté par l'administrateur de la dite succession [illegible].

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

21fev—25 fév

Succession de Mme MARINAUX CASTANEDO No 27,[illegible].

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre les mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

8fev—20t Tlmr

Succession de A. B. Courcelle—No 21,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

16fev—18 21 25

Succession de C. Henry Trewanski—No 28,281

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

16fev—17 21 25

Succession de Juan Ignacio Laborde y Rueda No 13,[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

13 fev—13 18 21

Succession de Lewis E. Allen.—No 27,[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

16fev—18 21 25

Succession de Juan Y. de Egana.—No 14,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les syndics de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

13 fev—13 18 21

Succession de James H. Van Dalsen No. 29,712

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Frank Haynes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James H. Van Dalsen, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de faire connaître, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour P. R. O'RORKE,

14 fév—13 18 21 Greffier

Succession de Chs. P. Bertrand.—No 29,709

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Pasqual Ugarte a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Chs P. Bertrand, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de faire connaître, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Parordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

13fev—13,18,21 Greffier.

Succession de Mme François Pellebon. No 27,360.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

19fev—13,18,21 Greffier.

Succession de Victor Roumage.—No 21,091.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les administrateurs de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

13 fév—13,18,21 Greffier.

Avis de Société.

M. GABRIEL PASCAL, ayant été admis comme associé dans ma maison, à partir du 1er courant, la raison sociale sera J. B. VANHORN & CO.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1867.

J. B. VANHORN. GABRIEL PASCAL.

J. B. VANHORN & CO.,

Nos 66, 68, 70, 72, rue des Magasins, et 91, 93, rue Poydras.

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES ET AGENTS de la célèbre marque de whiskey de "Gaffe" ont aussi constamment en mains, Porc et Bœuf en barils, Viandes fumées et salées, Jambons, Graisse de choix en tierçons et en barillets, Farine, Chandelles, Savon, Amidon, Sucre, Mélasse, Café, Riz, &c. &c.

— Aussi —

Avances libérales seront faites sur consignations de coton, sucre, mélasse et autres produits, à nos amis de New-York. 27 jan—1m

124.........CHARTRES.........124

DR. M. PERL & CO,

SUCCESSEURS DE DUFILHO, Jr.

124—RUE DE CHARTRES—124

NOUVELLE-ORLEANS.

Droguistes en gros et en détail, et chimistes, auront constamment à vendre, au comptant, un assortiment complet de Drogues, Produits chimiques et Médicaments patentés Français, Anglais, Allemands et Américains.

☞ Les prescriptions sont préparées avec soin, et les drogues employées sont pures.

Nous avons un bel assortiment de Parfumerie et articles de toilette, brosses, peignes, et articles de fantaisie &c. &c.

27 nov—6m

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à riz, des presses à coton, des scies et toutes espèces de fournitures d'habitations, de bateaux à vapeur et toutes espèces de machines pour le Sud.

dept—6 m LEEDS & CO.

Marchandises sèches,

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

☞ L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'avoir lieu. 26oct—6m

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande vente sans réserve.

D'Habillements, Chapeaux, Fourrures, Chemises à devants de toile, etc.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER, encanteur,

Bureau, rue de Chartres, No 38.

JEUDI, 21 février, à 10 heures du matin, il sera vendu sans aucune réserve quelconque—

300 habillements (salair fin de printemps,
250 do melton et tweed bas,
200 do cottonades bas,
400 redingotes en drap noir extra-fin,
300 habits casimir d'été,
250 de satinet et meltons,
400 sacs et habits de tous les sons,
600 pantalons doeskin noir,
400 do melton et satinet,
300 do jean et tweed
500 do cassimir uni et fantaisie
400 do coutil fil et cotonnade
400 habits coutil "duster" en toile
200 gilets de dessous casimirs et velours,
200 do en pique et en coutil,
200 douzaines chapeaux laine et fourrures assorties,

—ET—

200 douzaines chemises à devante de toile,
180 do do à bouillons et Garibaldi,
150 do do de dessous tout laine,
200 do do ginga et,
250 do do hickory,
250 do do de percale mérinos.

Pour toutes sommes au dessus de $100 et n'excédant pas $300, 90 jours de crédit.

Pour toutes sommes au dessus de $300 — soixante jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

— ET, A MIDI —

7 douz chemises de voyage,
2 do do blanches, légèrement
60 habillements Kersey, avariés

Pour le compte de qui il appartiendra. 21 fev

Grande Vente, Sans Réserve,

De tout le fonds d'un magasin de Marchandises Sèches en détail,

Comprenant un choix de Marchandises Sèches de Saison, "Notions", &c &c.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELNICKER, encanteur,

Bureau, rue de Chartres, No 38

IL sera vendu, vendredi, 22 courant, à midi, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

Articles de marchandises sèches de saison, articles de fantaisie notions, [illegible] lonts, [illegible] bareges, coton blanc et coton dors cotons à draps, [illegible] bonneterie, mouchoirs de toile, [illegible] Madras, mouchoirs soie, [illegible].

Le tout est le fonds d'un magasin de marchandises sèches en détail et sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21 fev

PAR G. DE FERIET.

Vente péremptoire et sans limite, de meubles de choix, pour cause de départ.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, No 63, rue Royale.

LUNDI, 25 février 1867, à 11 heures du matin, sur les lieux, au No 84 de la rue des Remparts, entre [illegible], à l'enchère publique sans aucune réserve quelconque—

De magnifiques meubles de salon, tapis, pendules, vases de marbre et de bronze, candélabres, chaises garnies, meubles de salle à manger, lits, armoires, tables à allonge, buffets, tables de nuit, étagères, sofas, lustres, tapis, tableaux, chandeliers, etc. [illegible]

—EGALEMENT—

Magnifiques bois de lit en acajou sculptés, bureaux, tables, chaises [illegible], etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21fev

ACTIONS! ACTIONS! ACTIONS!

Succession de George W. Parker—No 29,467.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, No 63 rue Royale

JEUDI, 28 février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et Douane, il sera vendu, à la vente publique, conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 février 1867, les actions dont suit pour le compte de la dite succession—

1o—130 actions de [illegible], Polk County Copper Company [illegible]

2o—3 actions de [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 21fev—28fev

Vente positive, pour cause de déménagement, de bois de charpente, de pin et de peuplier, de choix, préparé, bois de chauffage, machine de moulin, une machine à vapeur, moulin, ventilation, coffre fort à l'épreuve du feu, etc.

PAR G. DE FERIET encanteur

Bureau, No 63, rue Royale

JEUDI, 21 février 1867, à 11 heures du matin, au No [illegible], Port et Craps [illegible] Troisième District, il sera vendu [illegible]

30,000 pieds [illegible]

[illegible]

1 machine à vapeur

1 scie à fendre [illegible]

1 moulin à maïs [illegible]

[illegible]

1 comptoir

1 pupitre.

[illegible]

PAR S. GUINAULT

Meubles, Glaces françaises, Quincaillerie, &c, &c.

PAR S GUINAULT, encanteur,

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI, 21 février 1867, [illegible]

—Aussi, pour clore une facture—

[illegible]

Propriété rue Claiborne.

PAR S GUINAULT, Encanteur,

Bureau, Encoignure du Passage de la Bourse et Bienville.

[illegible]

Terres de valeur particulièrement convenables à la culture des orangers, sur la Grande Ile, [illegible]

Par S. GUINAULT, encanteur

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

[illegible]

Acte de vente par devant P C Cuvellier, notaire. [illegible]

Vente, pour effectuer un partage, d'une magnifique maison, rue Bourbon, No 258.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu, samedi, 23 février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 37 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon, entre l'Esplanade et [illegible] Hospital, sur 127 pieds [illegible] de profondeur—Ensemble une magnifique maison en briques à étages, ayant deux salons, six chambres, [illegible], cour, [illegible].

Conditions—Un tiers comptant, et le reste payable à un crédit d'un an en billets [illegible], portant 8 pour cent d'intérêt [illegible] hypothèque.

Acte de vente par devant S. Mazier, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis. 16 fév

Billets de la Banque de la Louisiane. Actions, &c., &c.

Succession de Clarisse Martin, veuve de Jean Materre—No 18,790.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau Enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 2 de mars 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 de février 1867—

Six (6) Actions du fonds Capital de la Banque des Citoyens

[illegible] dans trois Actions de la même banque,

Sept (7) Actions du fonds Capital de la Banque de l'Union

$540 en Billets de la Banque de la Louisiane

Billet de A. Cassard à l'ordre de Jules Lamard	$855 45
do P. N. Jodice	181 35
do de Dr S. Dozier	400 00
do de A. Verret	160 00
Six (6) Billets de R. P. Gaillard de $77 00 chacun	462 48
Deux (2) Billets de S. Chalaron de $100 chacun	200 00

Conditions—Comptant. 18fev—19,25—2 mars

PAR J. B. CROZAT.

Quatorze beaux terrains situés tout près du Fair Grounds.

Succession de J. A. Blanc—No 27,026.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Bureau, encoignure Chartres et St. Louis.

EN vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 septembre 1866, il sera vendu, samedi, 16 mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—

Les lots de terre ci-dessus mentionnés—designés sur le plan qui se trouve exposé à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Termes et conditions—La moitié comptant, payable en billets du Trésor des Etats Unis, et la balance à un an de crédit et 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication et 8 pour cent d'intérêt en cas de non paiement.

L'acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public. Les timbres du Revenu des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs. 13 fev—13,20,27,8,16 m

Coffres Forts. Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO, New York, enduits d'alun et plâtre de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme étant les seuls à l'épreuve du feu.

A vendre par H. LEGENDRE, agent,

142 rue Gravier.

N. B.—On démenage les coffres dans le plus bref délai. 30 aout—6m

PAUL ADOUE & CO.,

NEGOCIANTS - COMMISSIONNAIRES,

30 Rue Toulouse.

IMPORTATION DIRECTE de VINS, EAUX DE VIE, LIQUEURS, &c. Seuls agents pour la vente des célèbres vins de Champagne, de la maison Bouche, Fils & Co. de Mareuil-sur-Ay. 13 janv—1 m

Champagne Moet & Chandon.

ANTOINE OECHS,

73 OLD STREET.....................NEW YORK,

Seul agent, aux Etats-Unis et aux Canadas, pour la vente du

SILLERY..................de Moet & Chandon, première qu.

FLEUR DE SILLERY do

VERZENAY do

GRAND VIN ANGLAIS do rès sec,

GRAND VIN IMPERIAL do cachet vert.

AYANT accepté la seule agence pour la vente de ces célèbres VINS dans l'Etat de la Louisiane, nous sommes prêts à en fournir au commerce aux prix de l'agence de New York, n'ajoutant que le coût du transport. Nous sollicitons en même temps des ordres d'importation, avec étiquettes et marques, en gros des acheteurs. Ces vins sont bien connus et le commerce peut être assuré que les stocks d'acheteurs ainsi que les prix dans toutes les circonstances.

G. M. BAYLY & CO.,

nov—6m Rue de la Commune, No 61

VENTES A L'ENCAN.

PAR BERNARD TURPIN.

Vins en Caisses et en Barriques, Brandy, Genièvre, Whisky, Sherry, Madère, &c.

PAR BERNARD TURPIN.

Geo. TOURNÉ, Encanteur.

Bureau, No [illegible] Vieille-Levée

JEUDI, 21 courant, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin, No [illegible] de la Vieille Levée—

600 caisses vin de Bordeaux, 425 caisses vin blanc, 40 barriques vin rouge, 75 barils brandy, 20 barils genièvre, 30 barils whiskey, sherry, [illegible], Jourdan Brieves & Pomeroy [illegible] 42 barils vinaigre, 12 barils (bo. Youngers) [illegible]

Aussi: [illegible]

Conditions à la vente. 20fev

PAR O. VALETON.

Beurre! Beurre! Beurre!

PAR O. VALETON, encanteur.

JEUDI 21 février à 11 heures du matin, il sera vendu au No 63 rue Tchoupitoulas—

150 firquins beurre de l'Ouest,

25 baquets do

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 fev

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Marchandises avariées!

Marchandises avariées!

Vente de Marchandises avariées pour compte de qui il appartiendra

Par F. FERNANDEZ & Co.

F. FERNANDEZ, Encanteur

AUJOURD'HUI JEUDI 21 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de la Vieille-Levée No 44 entre les rues Bienville et Douane, pour compte de qui il appartiendra et SANS RESERVE—

35 pièces indiennes Wamsutta
32 do do à chemises Amoskeag
35 do do do Regatta,
38 de jaconats imprimés
1 caisse flanelle

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21 fev

Vente de chapeaux blancs, Leghorn et Derby endommagés, par ordre et pour compte des assureurs

PAR F. FERNANDEZ & CO.,

F. FERNANDEZ, Encanteur,

AUJOURD'HUI Jeudi, 21 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 44 rue de la Vieille Levée, entre les rues Bienville et Douane, par ordre et pour le compte des assureurs, sans réserve—

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 21 fev

PAR F. FERNANDEZ & CO.

F. FERNANDEZ, Encanteur

JEUDI prochain, 21 [illegible]

[illegible]

FRANCIS FERNANDEZ & CIE

ENCANTEURS

[illegible]

MARDI, JEUDI, ET SAMEDI.

PAR ALFRED BOULIGNY.

Beau terrain formant l'encoignure nord des rues Quartier et Dauphine.

PAR ALFRED BOULIGNY encanteur,

Bureau No [illegible]

[illegible]

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Succession de S. L. Terrell—No 27,121.

Meubles, Montres, Harnais, &c.

PAR GARDNER SMITH YEISER & CO

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE

VENTE IMPORTANTE D'ACTIONS DE BANQUE

DEUX CENTS ACTIONS du Fonds Capital DE LA BANQUE DU SUD, DE CETTE VILLE.

SUCCESSION DE GEORGE ARNOLD HOLT

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans. Dossier No 26,801.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur

[illegible]

HEERMANN & KINGSTON.

Vente à l'encan, pour cause de départ, d'une jolie résidence de famille, avec jardin, sur la rue St Philippe, Deuxième District.

PAR HEERMANN & KINGSTON

H. A. KINGSTON, Encanteur

[illegible]

O. B. GRAHAM & Co.,

139...... RUE GRAVIER 139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur leur grand stock qu'ils ont constamment en magasin et qui arrivera par les prochains [illegible] d'Europe et comprenant: [illegible]

Mme. GROUX,

ARRIVANT DE PARIS, OU ELLE A FAIT UN CHOIX DE

MASQUES ET DE COSTUMES

De la plus grande fraicheur,

invite sa nombreuse clientèle, et le public en général à venir visiter son magasin

93......RUE CONTI......93

déc—jusq 20 mars

CHAMPAGNE

Carte Blanche

de Bouché Fils & Co, de Mareuil sur Ay.

PAUL ADOUE & Co,

seuls Agents,

30 rue Toulouse,

NOUVELLE-ORLEANS.

19janv—3m

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS

DE TOUTE ESPECE,

Sirops, fruits conservés, vins,

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

24déc NOUVELLE-ORLEANS.

Au Rocher de Cancale.

Encoignure St Louis et Dauphine.

MM. ARTHUR et DESIRE informent leurs nombreux amis et le public en général, qu'ils ont acheté de M. B. GASTINEL le susdit Café Restaurant si avantageusement connu depuis quinze années. Ils espèrent que la bonne tenue de leur café, et leur expérience dans ce genre d'affaire en gagneront un nombreux patronage. La maison restera ouverte toute la nuit. 9fev—15t

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN,

propriétaire,

No 11 Rue Royale entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de famille.—CHAMBRES garnies pour les habitants. Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux. [illegible] crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix seront modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

27janv—

RESTAURANT ST-LOUIS.

Tenu par Henri Barthe,

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois, à des prix modérés.

M. Henry Barthe ayant agrandi son établissement et y ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles.

14 novembre—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Grande vente importante

PAR CATALOGUE.

De Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO.

WM. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu jeudi 21 du courant, à 10 heures dans leur salle d'encan au No 16 de la rue de Chartres—

Quatre cents colis

De marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant—

[illegible]

—EGALEMENT—

[illegible]

Conditions libérales à la vente. 20 fev

PAR D. E. MORPHY.

Tôle. Tôle.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi 21 février 1867 à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

[illegible]

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 fev

Quincaillerie. Quincaillerie.

PAR D. E. MORPHY encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 21 février 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 fev

MONTGOMERY, BROS. & CO.

Whisky. Whisky.

Vente péremptoire, à l'encan, de 100 barils de Whisky

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

Succession de P. Casenave et de Rose Barraquin.

Vente pour opérer un partage.

13 terrains de prix à Gentilly. Troisième District—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BRO & Co

R. M. MONTGOMERY, Encanteur

[illegible]

Succession de Jacob Lang—No [illegible]

[illegible] SEA BIRD

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur

[illegible]

Vente à l'encan d'une Boutique de Pâtissier ...... articles en ferblanc, &c. pour cause de clôture d'affaires.—Vente à [illegible]

PAR MONTGOMERY BRO & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Succession de James Murphy—No 27,282.

Chevaux, Vache, Wagons, à coton et la glace, Harnais, etc., à l'encan

PAR MONTGOMERY & BROS.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Marchandises sèches, habillements, chapeaux, chemises, parasols.

Par HOLZ, BLOHM & CO.

JOHN C. BLOHM, encanteur.

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Eau-de-vie, Whisky, Beurre Goshen.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible]

ABNER ...	ROBT MOORE & SON.
JAMES ...	FABRIQUE DE LOCOMOTIVES,

MOORE & COOLEY.

MARCHANDS DE MACHINES [illegible] MACHINES A VAPEUR [illegible]

No 166, rue Gravier, et 17, rue de l'Union.

AVIS.

Confiserie, Patisserie et Soda.

M. L. EMILE JOANET & Cie [illegible]

COMPAGNIE DE GLACE

DU CRESCENT CITY.

Bureau central: rue du Camp, No 21.

DEPOTS

[illegible]

A. W. BOSWORTH, Président,

JNO F. FRANZ, Surintendant,

WM. VOLCKMANN, Surintendant assistant.

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis des années consécutives.

Guérison certaine de la gale (Itching) en douze jours.

F. GAUDOZ, pharmacien,

1er dec encoignure Orléans et Bourbon.

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65......RUE TOULOUSE......65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également toute son attention à la location des maisons et magasins.

4 janv

NOUVEAUTÉS!!

LION & PINSARD,

172......RUE DU CANAL......172

(Près Baronne.)

IMPORTATION directe par tous les steamers d'Europe de tous articles de fantaisie,

MERCERIE, PASSEMENTERIE, GARNITURES, BOUTONS, RUBANS, PARFUMERIE, GANTERIE.

ARTICLES POUR MESSIEURS,

Caleçons, Gilets de Peau, Faux-Cols, Cravates, Mouchoirs, articles pour Fumeurs, Bretelles, Chaussettes.

—PARFUMERIE FRANÇAISE—

Bijouterie Fine et Imitation, Bijouterie Deuil, Diamants et Pierres Fines.

Vente en gros et au détail. 8déc—6m

OPERATIONS ET CONSULTATIONS.

Le Dr JAMES S. KNAPP, chirurgien dentiste, se charge des opérations que désireront lui confier les anciens clients et de telles autres qu'on voudra lui permettre d'accomplir. On peut le consulter sur toutes les maladies de la bouche et des dents.

7 fév—3m No 15, rue Baronne, près Canal.

PLUS DE MAUX DE DENTS!

E. MABASSE,

Chirurgien-Dentiste,

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St-Pierre et Royale.

ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.

[illegible] 8fev

J. A. De HART,

DENTISTE.

17..................Dauphine..................17

20 nov Près Canal.

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas et de l'Atchafalaya ont été transférés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée

GEO. W. SQUIRES, secrétaire

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Bottes, Souliers et Chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.

O. HEJAN, encanteur.

JEUDI 21 février, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

400 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçu directement des manufactures par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

AUSSI—

30 malles bottes, balmorals et congress unions.

—ET—

50 caisses chapeaux pour hommes et garçons—genres nouveaux.

Conditions à la vente. 20 fév

PAR FORSTALL & SPEAR.

Propriété de valeur améliorée, rue St-John, près du nouveau marché Poydras, ainsi que sur la rue Hevia.

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR encanteur.

Salle de vente No [illegible]

MERCREDI, 27 février [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane—

[illegible]

AVIS.

LES soussignés ont formé une société [illegible] BARNETT & BOUSQUET [illegible] No 31 de la rue Conti, [illegible]

M. BARNETT Jr.

FELIX BOUSQUET.

MAURICE BARNETT Jr. FELIX BOUSQUET.

Barnett & Bousquet,

MARCHANDS DE

Vins, Liqueurs, Eaux-de-vie, Cordiaux, Amers, Champagne, Conserves, &c.

31.........RUE CONTI.........31.

NOUVELLE-ORLEANS

SOULAGEMENT DES MALADIES

Par l'imposition des mains.

[illegible]

Leçons de Français

ET DE MATHEMATIQUES.

M. PASCALIS [illegible]

Demande de propriétés.

ON désire acheter PLUSIEURS PROPRIETES [illegible]

MALASCHER & CO.

IMPORTATEURS [illegible]

Arbres Fruitiers! Orangers Doux!

3000 [illegible] Orangers doux [illegible]

La machine "Excelsior" à laver

[illegible]

MORRIS M. GRAW,

rue Gravier 25, entre Baronne et St-Charles, Nlle Orléans.

A vendre par SHEPARD ABBOTT & Co,

P. MALOCHEE,

E. F. MIOTON,

M. S. HEDRICKS,

AU NOUVEAU MAGNOLIA.

Plantes à fleurs, Arbres fruitiers, Vignes et Rosiers.

SUD, RUE DE CHARTRES.... 81.

[illegible]

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1867

ETANT sur le point de me retirer [illegible]

20janv—1m LUIGI VERDA.

Avis de Société.

J'AI associé à mes affaires M. Louis Carrière, sous la raison sociale de A. CARRIERE & CO.

A. CARRIERE.

Nlle-Orléans, 26 janvier 1867. No 15 rue Bienville.

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les cas [illegible] recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les dérangements de la digestion, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Trémé, 346, entre Ursulines et Bayou.

Fabrique d'Eau de Seltz

ET D'EAUX MINERALES DE LA LOUISIANE

TREMOULET & LETOREY,

71.........RUE POEYFARRE.........71

Les ordres pour l'EAU DE SELTZ laissés à la Fabrique ou aux endroits ci-après désignés, seront promptement exécutés sans frais de charroi.

H. DUCATEL, rue Carondelet, No [illegible]

P. J. POELMAN, coin des rues Magasins et St André

J. H. POPE, coin des rues la Levée et [illegible]

ERNEST TURPIN, rue de la Vieille Levée No 36

A. A. PEYCHAUD, rue Royale No [illegible]

J. B. SOLARI, au coin des rues Royale et St Louis,

M. MARTIN, rue de Chartres No 181

P. BARTHE, au coin des rues Ursulines et Dauphine,

J. LLAMBIAS, au coin des rues Royale et Espagne.

7 fev—1m

GROCERIE ET VIN

EN GROS ET DEMI GROS.

MANUEL [illegible] informe sa clientèle et le public qu'il continue à tenir son établissement rue de Chartres, 220, [illegible] GROCERIE [illegible] et autres de l'Espagnol [illegible]

Nouveaux Articles de Fantaisie

DONT L'OUVERTURE VIENT D'AVOIR LIEU

Au No 37 de la rue Royale.

UN assortiment de NOUVEAUTES DE PARIS comprenant principalement UNE GRANDE VARIETE D'EVENTAILS, [illegible] EVENTAILS SOIE, PLUMES, SATIN, IVOIRE, &c. CEINTURES, RUBANS [illegible] BOUCLES DE CEINTURES, [illegible] COLS [illegible] PEIGNES EN ECAILLE [illegible] CHEMISES ET EPINGLETTES [illegible]

Le tout se vend, à très bas prix au comptant, pour clore une consignation, par

6 fév—1m J. DEBRUS, Jr.

Rue Royale No 37.

PAPIER PEINT! PAPIER PEINT!

Hébert & Escousse,

131 RUE DE CHARTRES.

Venant de renouveler, en l'augmentant considérablement, leur STOCK de PAPIER PEINT, sont en mesure de satisfaire à toutes les demandes et à tous les goûts.

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.

Depuis 25 cents le rouleau jusqu'aux plus élevés—à fleurs, satin fond sur fond, dorés, dessins les plus nouveaux, frappés et gravés, avec bordures, montants, corniches, &c, &c., pour encadrements et décors. Imitation de marbres et bois divers pour salles à manger, vestibules, escaliers, cafés, ou toute autre destination.

PAPIERS PEINTS AMERICAINS.

Depuis 15 cents le rouleau. Egalement: glacés, dorés sur fond mat, dessins riches et nouveaux.

De plus, la maison Hébert & Escousse affirme que positivement, ses prix sont les plus bas que l'on puisse obtenir à qualité égale.

8 fev—1 m

Fin de Saison!

LES soussignés ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux clients et au public en général qu'ils mettront en vente, à partir de ce jour, leur assortiment de

VETEMENTS D'HIVER, TOUT FAITS,

Pour hommes et enfants, à 25 pour cent au-dessous du cours.

Aussi: Un bel assortiment de Chaussures.

En outre, ils vendent à très bas prix un lot de Draperie, Casimir français, en tous genres.

Nota—MM. les tailleurs sont priés de venir examiner ces draps qui leur seront vendus à des prix exceptionnels.

CORNISH & LESLANC,

203, rue Vieille-Levée, entre Ursulines et St-Philippe

29janv—1m Nouvelle-Orléans

GRANDE REDUCTION,

GANTS JOUVIN

A deux piastres la paire.

A partir de ce jour, la boîte de [illegible] GANTS JOUVIN pour hommes et dames, [illegible] piastres la paire.

[illegible] LAVIN,

1 fév—1m 81, rue St Charles, entre Canal et Commune